Centre de Formation d'Apprentis

CCI LE MANS SARTHE

Formation

Titre à finalité professionnelle Technicien expert après-vente automobile

Mécanique - Carrosserie - Peinture

Qualités souhaitées

- Esprit d'analyse et de réflexion
- Sens de l'observation
- Rigueur et précision
- Goût pour les nouvelles technologies
- Habileté manuelle et rapidité d'exécution
- Sens du contact et du service client

Objectifs

Les objectifs sont de former le candidat pour qu'il devienne un professionnel qualifié dans la maintenance automobile capable de :

- Assurer la maintenance préventive et corrective : des moteurs thermiques, d'ensembles mécaniques, de systèmes électriques et électroniques
- Intervenir sur des véhicules spécifiques (électriques, hybrides)
- Poser des accessoires sur véhicules
- Organiser et gérer les interventions

Compétences visées

Le (la) titulaire du Titre Pro TEAVA sera capable à l'issue de la formation de :

- Réaliser des contrôles
- Réaliser des diagnostics
- Réaliser des remises en état des systèmes : injection, dépollution, sur-alimentation, circuits électriques multiplexés.

Niveau d'entrée

Bac Pro MV option voitures particulières

Type de formation

Titre à finalité professionnelle (diplôme reconnu par l'État et inscrit au RNCP)

Durée

16 mois

Niveau de sortie

BTS ou équivalent

Handicap

Cette formation est ouverte aux apprenants en situation de handicap. Notre référent handicap étudiera avec vous le meilleur aménagement possible. Consultez notre page dédiée.

Type de contrat

Formation accessible sous contrat d'apprentissage ou par la VAE.

Diplôme obtenu

Titre à finalité professionnelle Technicien expert après-vente automobile (niveau 5)

Coût de la formation

En alternance : Gratuit pour l'apprenant. Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise et son OPCO. L'apprenant perçoit une rémunération tout au long de son contrat par l'entreprise en fonction de son âge et du niveau du diplôme. Pour plus d'information nous contacter.

Admission

L'année de formation se déroule de septembre à décembre. Le CFA peut vous accueillir tout au long de l'année dès que vous avez signé un contrat d'apprentissage avec votre entreprise. La formation gratuite et rémunérée pour l'alternant.

Public visé :

- Salariés sous contrat d'apprentissage : de 16 à 29 ans (accessible dès 15 ans, sous certaines conditions)
- Accessible sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap
- Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

Prérequis :

Être titulaire d'un diplôme technologique ou professionnel de niveau 4 :

- BAC Pro Maintenance des Véhicules, options voitures particulières
- Délai d'accès à la formation : Jusqu'à trois mois avant et trois mois après le début de la formation dès lors que les prérequis sont validés.

La liste exhaustive des informations liées au diplôme est accessible sur notre site internet cfa.lemans.sarthe.cci.fr (prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.)

CFA CCI Le Mans Sarthe
132 rue henri champion 72100 Le Mans
02 43 40 60 60
cfa.lemans.sarthe.cci.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

La formation

1 Programme

Enseignements professionnels :

- Méthodologie de mesure, de contrôle de diagnostic
- Gestion moteur essence et diesel
- Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques et sur trains roulants
- Climatisation régulée
- Transmission pilotée
- Suspension et direction pilotées
- Système de gestion de stabilité
- Pose d'accessoires
- Gestion, relation service
- Environnement professionnel
- Diagnostic et intervention sur véhicules électriques et hybrides
- Diagnostic et intervention sur motorisation à bicarburation

2 Méthodes

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance avec un rythme de formation entre le CFA et l'entreprise. Plus proche de la réalité du monde du travail, l'alternance permet de développer un savoir-faire et un savoir-être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant un diplôme ou une qualification professionnelle.

3 Équipe pédagogique

Au CFA, un formateur référent suit votre parcours. En entreprise, un maître d'apprentissage ou un tuteur expérimenté est présent pour vous accompagner, vous former au métier et développer vos compétences professionnelles. Des points de parcours réguliers entre le CFA et l'entreprise permettent d'assurer un suivi personnalisé tout au long de la formation.

4 Locaux et équipements

- 2 000 m2 d'atelier pédagogique
- Outils de diagnostic
- Outillages atelier
- 30 véhicules pédagogiques
- Salle informatique
- Centre de ressources multimédia

5 Modalités d'évaluation et validation du diplôme

- Blocs de compétences écrits et pratiques
- Test écrit national
- Entretien de narration d'activité
- Diplôme : Titre professionnel Technicien expert après-vente automobile
- Pour savoir si la certification proposée par le CFA est organisée en blocs de compétences et connaitre les équivalences, et passerelles, vous pouvez consulter : la fiche RNCP du diplôme
- Validation blocs de compétences possibles : oui

Et après ?

6 Poursuite de formation

BTS Maintenance des véhicules option véhicules légers

- Concours d'expert automobile

7 Métiers & entreprises

Les métiers

- Mécanicien(ne) hautement qualifié(e)
- Technicien(ne) spécialisé(e)
- Responsable d'équipe

Les entreprises

- Toute entreprise effectuant la maintenance des systèmes électriques et électroniques pour les véhicules automobiles
- Ateliers : de succursales, de concessionnaires, d'agents de marque, de réparateurs avec panneau, de parc d'entretien des flottes des entreprises
- Toutes entreprises effectuant du service après-vente, de la maintenance et des réparations complexes sur les véhicules automobiles

Partenaires

La liste exhaustive des informations liées au diplôme est accessible sur notre site internet cfa.lemans.sarthe.cci.fr (prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.)

09/02/2026 09:02:59